



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| DRAREIC

Délégation de région académique aux relations européennes,
internationales et à la coopération

CONDITIONS D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE BRITANNIQUE

Infos au 10.09.2021

Sources :

- <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/royaume-uni/> (màj 09.09.2021)
 - <https://www.gov.uk/guidance/visiting-the-uk-as-an-eu-eea-or-swiss-citizen> (màj 02.09.2021)
- - <https://www.gov.uk/guidance/travel-to-england-from-another-country-during-coronavirus-covid-19> (màj 19.07.2021)
 - <https://www.gov.uk/guidance/red-amber-and-green-list-rules-for-entering-england> (màj 30.08.2021)

Documents à présenter au contrôle des frontières pour entrer au Royaume-Uni

durant la pandémie de Coronavirus Covid-19 :

- carte d'identité (jusqu'au 30/09/2021) ou passeport (avec ou sans visa)
 - ☞ cf infra : « conditions administratives » (cf site DRAREIC Lyon)
- preuve d'un test négatif au coronavirus (COVID-19)
 - ☞ cf infra : « conditions sanitaires »
- formulaire de localisation du voyageur
 - ☞ cf infra : « conditions sanitaires »



*<https://www.gov.uk/guidance/visiting-the-uk-as-an-eu-eea-or-swiss-citizen> (màj 02.09.2021)
<https://www.ac-lyon.fr/preparer-un-echange-de-classe-un-voyage-developper-la-mobilite-121849>

Afin de vérifier si la nature du séjour (visite, études, travail) nécessite un visa, il convient de consulter : [information ici](#) (en anglais)

Voyages scolaires

- Les élèves ressortissants de l'Espace Économique européen peuvent toujours se rendre au Royaume-Uni sans visa dans le cadre d'un voyage scolaire.
- Les mineurs ressortissants d'un État tiers à l'Union européenne ou à l'espace Schengen résidant habituellement en France et participant à une sortie scolaire au Royaume-Uni peuvent voyager sous couvert du document de voyage collectif (« liste d'écoliers voyageant dans le cadre d'une excursion scolaire à l'intérieur de l'Union européenne »), établie par la préfecture, et qui tient lieu de visa d'entrée au Royaume-Uni. Les mineurs étrangers doivent en outre être impérativement munis d'un passeport individuel en cours de validité ainsi que d'une autorisation parentale de sortie du territoire.

En savoir plus sur les élèves participant à un voyage scolaire au Royaume-Uni : [ici](#) (en anglais)

Obligations à remplir avant le départ

- par tous les voyageurs, vaccinés ou non
- à l'exception des mineurs de moins de 10 ans

Passer un test Covid-19 (PCR ou antigénique) de moins de 72 heures

Réserver et payer le test Covid-19 "Jour 2" [ici](#)

Remplir le formulaire de localisation du voyageur (gratuit) dans les 48h précédant le départ [ici](#)

Il est de la responsabilité du voyageur de présenter un test qui respecte les critères demandés par le gouvernement britannique ([information ici](#)). À vérifier avec le fournisseur de test.

Il faut être en mesure de présenter, en version papier ou numérique (email ou sms), le certificat original de résultat négatif du test (en anglais, français ou espagnol, les traductions ne seront pas acceptées) qui doit comprendre :

- le nom, identique à celui figurant sur les documents de voyage ;
- la date de naissance ou l'âge ;
- le résultat du test ;
- la date à laquelle le prélèvement a été effectué ou reçu par le centre de test ;
- le nom du centre de test et ses coordonnées ;
- le nom du test utilisé.

Conditions sanitaires d'entrée au Royaume-Uni

Protocole obligatoire à l'arrivée

- variable selon le territoire de destination et le statut vaccinal individuel du voyageur
- NB: le jour d'arrivée compte pour J0 et non J1

En Angleterre

Si le pays de provenance est sur la liste verte

Passer le test Covid-19 "Jour 2"

Si test négatif : pas besoin d'isolement en « quarantaine »

Si test positif : isolement en "quarantaine" de 10 jours complets sur le lieu d'hébergement

Si voyageur pleinement vacciné

Si voyageur non (pleinement) vacciné

Isolement en « quarantaine » de 10 jours complets sur le lieu d'hébergement + Passer les tests Covid-19 "Jour 2" et "Jour 8" (Possibilité d'un test "Jour 5" pour fin anticipée de la quarantaine)

Si le pays de provenance est sur la liste « ambre »
Cas de la France au 06.09.2021

Si le pays de provenance est sur la liste rouge

Isolement en « quarantaine » de 10 jours dès l'arrivée au Royaume-Uni dans un hôtel spécialement dédié + Passer les tests Covid-19 "Jour 2" et "Jour 8" (Possibilité d'un test "Jour 5" pour fin anticipée de la quarantaine)

En Ecosse : [infos ici](#) (maj 08.09.2021)

Au Pays de Galle : [infos ici](#) (maj 27.08.2021) (copier lien)

En Irlande du Nord : [infos ici](#) (consulté 06.09.2021)

NB₁ : Avant tout départ, vérifier les règles s'appliquant au pays ou territoire de départ ou par lequel le voyageur a transité :

- Les pays et territoires du monde sont classés en trois listes : rouge, « ambre » (= orange), verte. Les règles qui s'appliquent en matière de test et de quarantaine lors de l'arrivée en Angleterre diffèrent pour chacune de ces catégories.
 - Consulter la liste rouge, « ambre » ou verte et connaître les règles s'appliquant au pays de départ ou de transit du voyageur : [ici](#)
 - Attention : Les règles à suivre dépendent des pays ou territoires dans lesquels le voyageur a séjourné ou transité dans les 10 jours qui précèdent son arrivée en Angleterre. Par exemple, si le voyageur arrive d'un pays de la liste « ambre » mais qu'il a séjourné dans un pays de la liste rouge dans les 10 jours qui précèdent son arrivée en Angleterre, ce sont les règles de la liste rouge qui s'appliquent à lui.
-

NB₂ : Règles pour les mineurs résidant dans un pays européen de l'UE :

-Ils n'ont pas à se placer en quarantaine.

-S'ils ont 4 ans ou moins, ils n'ont à passer aucun des tests Covid-19 mentionnés pour voyager.

-Les enfants de 5 à 10 ans n'ont pas à passer de test Covid-19 d'avant-départ mais doivent un test Covid-19 "Jour 2" le 2^e jour suivant leur arrivée en Angleterre ou avant ce 2^e jour.

-Les adolescents de 11 à 17 ans doivent passer un test Covid-19 d'avant-départ, et un test Covid-19 "Jour 2" le 2^e jour suivant leur arrivée en Angleterre ou avant ce 2^e jour. Pour rappel, le jour d'arrivée compte pour jour 0.

NB₃ : Que signifie être pleinement vacciné pour le Royaume-Uni ?

- Etre pleinement vacciné pour le RU signifie que vous avez reçu soit :
 - 2 doses d'un vaccin à 2 doses approuvé (tel que Pfizer, Moderna ou AstraZeneca)
 - 1 dose d'un vaccin uni-dose approuvé (tel que Janssen)

Et il faut que la dose finale ait été injectée au moins 14 jours pleins avant l'arrivée en Angleterre. Le jour de l'injection de cette dose finale ne compte pas dans le décompte des 14 jours.

- **Comment faire la preuve officielle de sa vaccination avec un vaccin approuvé par le RU** (auprès de l'organisateur du voyage et des contrôles aux frontières ainsi que sur le formulaire de localisation) ?

Il faut être en mesure de présenter son certificat Covid numérique UE. Il s'agit de l'attestation de vaccination certifiée au format européen délivrée en France qui atteste du schéma vaccinal complet. Les versions papier et numérique sont indifféremment acceptées.

- Plus d'informations : [ici](#)
-

NB₄ : Règles à suivre durant l'isolement en « quarantaine » au Royaume-Uni :

-Pour savoir si un voyageur doit se soumettre à une quarantaine lorsqu'il arrive en Angleterre : [ici](#) (màj 30.08.2021)

C'est le cas pour un voyageur non pleinement vacciné en provenance d'un pays de la liste orange. Il doit alors se soumettre à une quarantaine de 10 jours.

-Pendant ce confinement, d'une durée de dix jours, il convient de :

- Ne pas se rendre sur son lieu de travail / Ne pas fréquenter son établissement scolaire
- Ne pas utiliser les services de taxis
- Ne pas utiliser les transports en commun sauf si vous n'avez pas d'autres choix
- Ne pas recevoir de visiteurs y compris les amis et les membres de la famille à moins que leur aide soit essentielle.
- Ne pas sortir pour faire des courses si elles peuvent être effectuées par d'autres ou par livraison

Une fois votre période de confinement terminée, vous devrez continuer de suivre les consignes du gouvernement britannique sur les mesures de distanciation sociale. Consulter le [site du gouvernement britannique sur la manière de se confiner](#)

-Si un voyageur doit se soumettre à cet isolement de dix jours, il peut anticiper la fin de sa quarantaine par le dispositif « Test to Release ». Il s'agit d'un test payant facultatif au 5^{ème} jour suivant l'arrivée en Angleterre (en provenance d'un pays non listé en zone rouge). Le résultat doit être négatif. Cette procédure ne dispense pas de l'obligation de réaliser des tests aux 2^{ème} et 8^{ème} jour.

- Informations [ici](#) (màj 19.08.2021).

NB₅ : Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations sanitaires à respecter pour entrer au Royaume-Uni durant la pandémie de Covid-19 :

-Les autorités conduisent des vérifications à la frontière et peuvent refuser l'entrée à tout citoyen non britannique qui n'est pas résident au Royaume-Uni qui refuserait d'appliquer ces règles.

-Preuve d'un test Covid-19 d'avant-départ négatif de moins de 72 heures :

En l'absence à son arrivée de la preuve du résultat négatif à ce test d'avant-départ, le voyageur encourt une amende de 500£.

-Test Covid-19 "Jour 2" :

Le numéro de réservation de ce test "Jour 2" est exigé pour le formulaire de localisation. Sa réservation et son paiement, obligatoires, sont donc à réaliser avant le départ et avant de remplir le formulaire de localisation.

Le fait de ne pas passer ce test est passible d'une amende.

- Aide à la réservation des tests pour voyageurs: trouver un fournisseur de test Covid-19 pour voyageurs entrant au RU et comparer les prix : [ici](#) (compter 68£ pour un voyageur pleinement vacciné, 136£ pour un voyageur non pleinement vacciné car il doit réserver un package "Jour 2+ Jour 8")
- Conseil : Pour le test "Jour 2", s'assurer au moment de la réservation de laisser assez de temps pour qu'il soit délivré à l'adresse du voyageur en Angleterre.

-Formulaire de localisation du voyageur :

- Rappel : Dans les 48 heures qui précèdent l'arrivée au RU, le voyageur doit compléter en ligne un formulaire de localisation qui fournit aux autorités britanniques les détails de son voyage et de ses contacts. Ce formulaire est gratuit. Il sera à présenter au moment du « chek in » du voyage ou de l'embarquement du vol, train ou ferry à destination du RU.
 - Lien vers ce formulaire : [ici](#)
- Le fait de fournir des renseignements faux ou volontairement erronés en remplissant le formulaire de localisation est une infraction pouvant être sanctionnée d'une peine d'emprisonnement. Le fait de ne pas fournir les détails exacts quant aux pays visités dans les 10 jours qui précèdent l'arrivée au RU peut être sanctionné d'une amende allant jusqu'à 10,000£, d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans, ou les deux.

-Quarantaine :

- Le non-respect des règles de quarantaine peut entraîner une amende allant jusqu'à 10,000£ ou des poursuites.
- Des contrôles aléatoires seront effectués pour vérifier que les personnes concernées respectent les mesures de confinement. Les étrangers qui refusent de les respecter peuvent, en dernier ressort, faire l'objet de mesure d'expulsion.